

RENOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ

La Métropole de Lyon et Procivis Rhône engagent une convention biennale pour la rénovation de l'habitat privé individuel et en copropriété ainsi que pour le développement de l'accession sociale à la propriété.

Lyon, 26 juin 2019



Le 26 juin, la Métropole de Lyon, représentée par Michel Le Faou, Vice-président de la Métropole de Lyon, en charge de l'urbanisme et du renouvellement urbain, de l'habitat et du cadre de vie et Procivis Rhône, représenté par Pierre Bonnet, Directeur général ont signé la convention de partenariat pour 2019 et 2020.

La convention a pour objectifs de

- Favoriser le redressement des copropriétés en difficulté du territoire.
- Accompagner les copropriétés fragiles dans le financement de leurs travaux de rénovation énergétique.
- Soutenir le dispositif Ecoréno'v de la Métropole de Lyon, pour les publics en difficulté.
- Aider les propriétaires occupants Modestes et Très modestes du territoire à financer les travaux d'amélioration de l'habitat (adaptation du logement, rénovation énergétique, lutte contre l'insalubrité, mise aux normes)
- Soutenir le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la Vallée de la Chimie

Procivis Rhône accompagne les actions de la Métropole de Lyon en faveur de la rénovation du parc privé en apportant des financements Missions Sociales aux copropriétés fragiles et en difficulté, aux copropriétaires et aux propriétaires occupants Modestes et Très Modestes. Les Missions Sociales sont exclusivement financées par les fonds propres de Procivis Rhône issus des résultats de ses filiales immobilières regroupées au sein du groupe SLCI. Procivis Rhône mobilise ses financements Missions Sociales, sur les 5 champs d'actions ci-dessus, à hauteur de 10 000 000 € en 2019 et 2020.

La Métropole de Lyon s'engage à déployer sur son territoire les interventions contribuant à réhabiliter les logements et copropriétés en faveur des ménages modestes et à faciliter l'accession à la propriété des ménages modestes.

Sur le volet redressement des copropriétés en difficulté, les actions de soutien concernent notamment les résidences Plein Sud (Plan de Sauvegarde à Bron Terrailon), Saint-André (Plan de Sauvegarde à Villeurbanne), Le Concorde (OPAH Copropriété à Vénissieux), Grandes Terres (OPAH Copropriété à Vénissieux), Le Montelier (OPAH Copropriété à Vénissieux), la résidence 56 rue Jean-Claude Vivant (Copropriété en difficulté à Villeurbanne) ; l'accompagnement aux dispositif copropriétés fragiles de l'Anah concerne notamment les copropriétés Château Gaillard (Villeurbanne) et Ménival les Gravières (Saint-Priest).

Sur un autre volet important de la convention, Procivis Rhône s'engage fortement auprès de la Métropole de Lyon dans le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), en apportant des financements aux propriétaires concernés.

Les Missions Sociales de Procivis Rhône

Depuis la loi du 18 décembre 2006 qui transforme les SACI en SACICAP (Sociétés Anonymes Coopératives d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété), ces dernières ont développé une activité de Missions Sociales, mises en œuvre dans le cadre d'une convention passée avec l'Etat pour la période 2008-2017. Les Missions Sociales prennent la forme de solutions de financement proposées aux ménages exclus du crédit bancaire traditionnel. En 10 ans, les SACICAP ont aidé 26 000 ménages en France.

Le 19 juin 2018, une nouvelle convention « Missions Sociales » a été signée par l'Etat et le réseau Procivis pour la période 2018-2022. Cette convention consacre l'engagement de Procivis dans le financement de la rénovation du parc privé de logements au bénéfice de 60 000 ménages et l'étend aux copropriétés fragiles et en difficulté.

Au niveau régional, la SACICAP Procivis Rhône s'est engagée dès 2002, à travers ses Missions Sociales, en faveur de l'accession à la propriété et de la rénovation du parc privé sur le territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon. Les interventions de Procivis Rhône se sont tournées vers le redressement des copropriétés en difficulté dès 2008. Elles se sont ensuite développées sur le thème de la rénovation énergétique des copropriétés, en visant prioritairement les ménages les plus modestes et en accompagnement du dispositif Ecoréno'v de la Métropole de Lyon.

Procivis Rhône et ses filiales immobilières regroupées au sein du groupe SLCI interviennent dans tous les métiers de l'immobilier résidentiel : aménagement-lotissement (SEFI), promotion immobilière (SLCI Promotion), construction de maisons individuelles (Maisons Axial), administration de biens (SLCI Espace Immobilier, les Missions Sociales de Procivis Rhône étant uniquement financées par les résultats de ses filiales concurrentielles SLCI.

Contact : Emmanuel Augerd 04 72 80 70 63 – emmanuel.augerd@procivis-rhone.com

La Métropole de Lyon développe significativement ses objectifs et interventions dans le parc privé existant du fait : de ses compétences réunies, habitat, sociales et énergétiques, des obligations qui lui incombent, particulièrement en ce qui concerne les préventions des risques (Immeubles menaçant ruine, Risques technologiques, points noirs du bruit...), de son rôle de délégataire des aides de l'Anah. À ce titre, elle intervient sur différents sujets, et en particulier les suivants : Interventions en faveur des copropriétés fragiles et dégradées pour redresser leur situation durablement au niveau de l'organisation des instances de gestion et de l'état du bâti ; Lutte contre l'habitat indigne en particulier, en centre ancien ; Soutien des propriétaires-occupants modestes et très modestes pour réaliser des travaux pour améliorer la performance énergétique de leur logement, le confort, adapter le logement aux situations de vieillissement et de handicap ; Soutien à la réhabilitation énergétique dans le parc privé existant avec la plateforme Eco-réno'v ; Prévention des risques technologiques

Pour mener à bien ces actions, plusieurs dispositifs sont en cours dans le territoire. Ils se caractérisent par un accompagnement et un soutien dans les démarches auprès des propriétaires et des occupants et par des aides financières pour engager des travaux : Des interventions sont développées sur ces différents sujets mais la mise en cohérence des différents enjeux est systématiquement recherchée, en particulier la dimension énergétique et sociale des interventions.

Contact presse : Sylvie Perret - 06 70 61 09 25 - soleil@wanadoo.fr